

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE SHERBROOKE

Appel de dossiers

Le Musée des beaux-arts de Sherbrooke est à la recherche de dossiers d'artistes professionnels ainsi que de projets à teneur historique ou qui suscitent une réflexion sur l'histoire des arts ou le patrimoine.

Les artistes professionnels et les commissaires qui souhaitent soumettre un dossier pour un projet d'exposition doivent le faire au plus tard le 31 mai et le 31 décembre 2021 et respecter les critères énoncés ici-bas. Les propositions sont évaluées deux fois par année, au printemps et à l'automne.

Nous considérons :

- ◇ Les dossiers d'artistes professionnels ;
- ◇ Les projets de commissaires indépendants et/ou d'historiens de l'art sur une thématique, une époque, un mouvement, etc. ;
- ◇ Les projets d'art actuels qui proposent une réflexion sur l'histoire des arts ou du patrimoine ;
- ◇ Les projets d'expositions itinérantes.

Volet artistes professionnels

- ◇ Correspondre à la définition d'artistes professionnels selon les quatre critères définis dans la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., c.S-32.01) :
 - i. Se déclarer artiste professionnel ;
 - ii. Créer des œuvres pour son propre compte ;
 - iii. Ses œuvres sont exposées, produites, publiées, représentées en public ou mise en marché par un diffuseur ;

iv. A reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance comme professionnel, par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature.

- ◇ Projet inédit ou n'ayant pas été présenté dans la région des Cantons-de-l'Est ;
- ◇ Singularité de la réflexion, pertinence du propos et originalité.

Volet commissariat

- ◇ Reconnaissance de l'expertise du commissaire (reconnaissance de ses pairs, publications ou projets d'expositions) ;
- ◇ Importance historique et artistique du corpus sélectionné ;
- ◇ Les projets d'exposition commissariés ou « clés en main » doivent obligatoirement comprendre une liste de coûts associés ;
- ◇ Projet de commissariat inédit ou n'ayant pas été présenté dans la région des Cantons-de-l'Est ;
- ◇ Singularité de la réflexion, pertinence du propos et originalité.

Les candidats intéressés doivent soumettre un dossier comprenant :

- ◇ Un curriculum vitae récent (maximum 3 pages) ;
- ◇ Une biographie et un texte de démarche artistique (artiste) ou démarche du commissaire ;
- ◇ Une description du projet ;
- ◇ Un dossier visuel d'environ 10 à 15 images ou de courtes vidéos de bonne qualité;
- ◇ Une liste descriptive des images (titre, date, matériaux, dimensions, crédit photo de chaque pièce) ;
- ◇ Une revue de presse (facultative).

Présentation

Les documents écrits doivent être rassemblés dans un PDF (tout autre format utilisé que le PDF pour les documents écrits ne sera pas considéré). Les images peuvent y être incluses ou envoyées séparément.

Faire parvenir votre proposition par courriel **uniquement** au plus tard le 31 mai et le 31 décembre de chaque année à conservation@mbas.qc.ca.

Pour l'envoi des dossiers plus volumineux, nous vous prions d'utiliser les logiciels d'envoi WeTransfer ou YouSendit. La documentation vidéo ou sonore peut être envoyée par lien Vimeo ou Youtube.

Les dossiers incomplets ou ne correspondant pas aux critères énoncés ne seront pas considérés. Ceux déposés après la date limite d'inscription pourront être évalués l'année suivante.

Les dossiers envoyés par la poste ne seront plus acceptés.

Critères de sélection et conditions

La pertinence du projet en regard du mandat du Musée des beaux-arts de Sherbrooke et de sa planification stratégique.

La variété des projets sélectionnés en fonction du type de pratique (médium, thématique, approche conceptuelle, etc.).

La singularité et l'originalité de la proposition artistique par rapport aux autres pratiques en art (originalité, intelligence, sensibilité et expressivité).

Projet qui modifie les façons de penser, de voir et de s'é mouvoir.

L'ancrage dans des enjeux actuels, tant au niveau formel que de la démarche.

Conditions de présentation

Le Musée des beaux-arts de Sherbrooke offre aux artistes sélectionnés le soutien technique et administratif et verse un cachet d'artiste (ou de commissariat) selon les normes de tarification du CARFAC. Pour les projets commissariés ou « clés en main », nous demandons aux commissaires de fournir un budget avec le dossier de présentation.